

Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Salaires et conventions salariales

Numéro 139 - AOUT 1989

Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 1^{er} juillet 1989

- la **durée hebdomadaire effective du travail** est en hausse saisonnière par rapport au trimestre précédent. Elle s'établit en moyenne à 39,00 heures pour l'ensemble des salariés, 39,20 heures pour les ouvriers et 38,85 heures pour les employés, retrouvant ainsi les niveaux de juillet 1988;
- selon les premières estimations, les **effectifs salariés** auraient progressé de + 0,1% au deuxième trimestre 1989, ce qui porte l'évolution sur douze mois à + 1,6%. Les données concernant les emplois d'intérim restent à ce stade fragiles. En tout état de cause, ces chiffres devront être confirmés lors des résultats définitifs de l'enquête ACEMO.
- l'**indice du taux de salaire horaire ouvrier** progresse de 1,0% au cours du deuxième trimestre 1989; ceci porte l'augmentation sur un an à 4,0%; sur la même période, le SMIC a augmenté de 4,0%.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

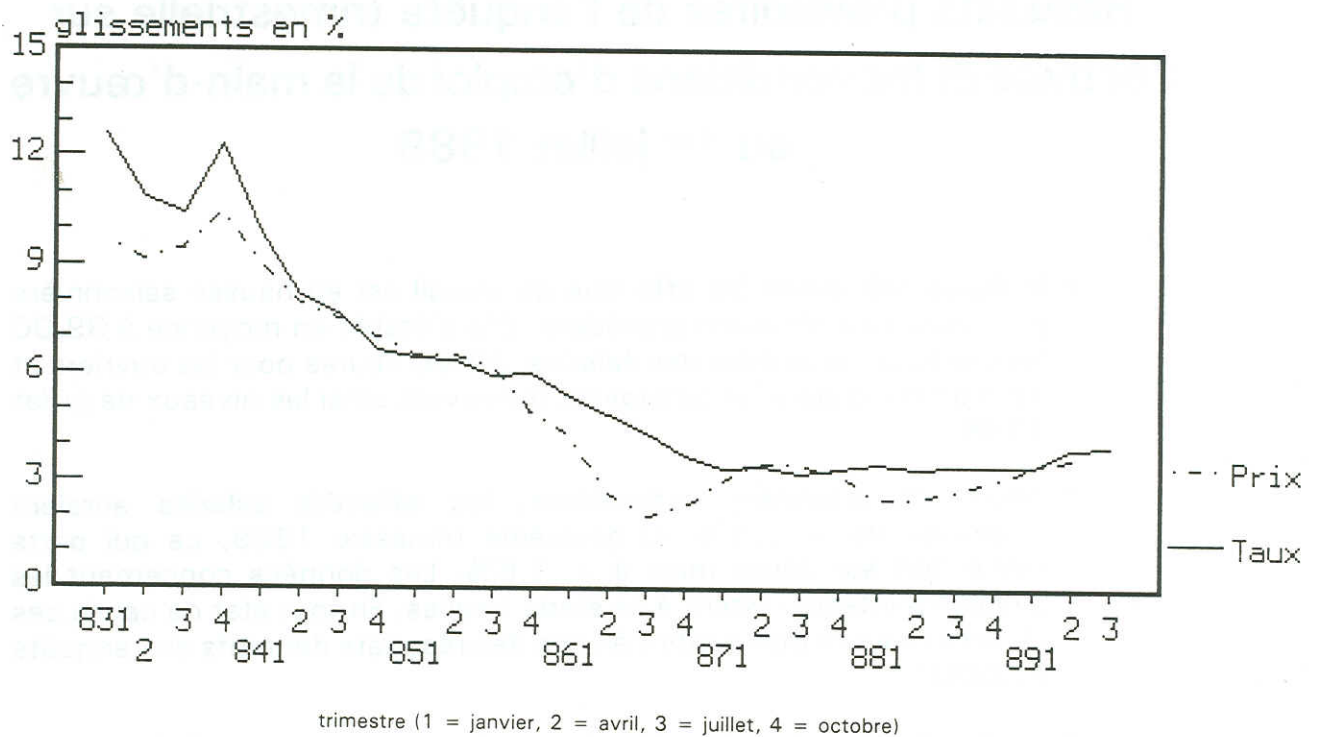
Évolution du taux de salaire horaire ouvrier et du SMIC.

En pourcentage

INDICATEURS ÉTUDIÉS	Année (n)	Janvier à Avril	Avril à Juillet	Juillet à Octobre	Octobre à Janvier ⁽¹⁾	Sur un an de juillet à juillet
TAUX DE SALAIRE HORAIRE	1985	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,4	+ 1,0	
	1986	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,6	85 à 86 = + 4,3
	1987	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,8	86 à 87 = + 3,2
	1988	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,8	+ 0,9	87 à 88 = + 3,4
	1989	+ 1,3	+ 1,0 _p			88 à 89 = + 4,0
SMIC	1985	+ 2,2	+ 4,6	0,0	0,0	
	1986	0,0	+ 3,4	0,0	0,0	85 à 86 = + 3,4
	1987	+ 2,4	+ 1,0	0,0	0,0	86 à 87 = + 3,4
	1988	0,0	+ 3,3	0,0	0,0	87 à 88 = + 3,3
	1989	+ 2,1	+ 1,9			88 à 89 = + 4,0

(1) (n + 1). p — Nombre provisoire.

**Glissements annuels de l'indice du taux de salaire horaire ouvrier
et des prix à la consommation (indice INSEE des 296 postes)**



Les résultats présentés ici sont établis à partir des 23 000 premiers questionnaires reçus pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre de juillet 1989. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de 10 salariés et plus.